



CENTURY 21.
Moulin de Brun

Barème Honoraires Transaction



CENTURY 21.
Cœur de Ville

Honoraires Agence

TVA incluse : 20%

Rémunération

(% appliqué sur le montant de la transaction)

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cession de bail
Jusqu'à 230 000 €	7 %	7 %	5 %	7 %
De 230 001 € à 350 000 €	6 %	6 %	5 %	6 %
A partir de 350 001 €	5 %	5 %	5 %	6 %

AVEC UN MINIMUM DE 5 000 € TTC.

CHARGE DE LA REMUNURATION

Conformément aux usages locaux,
la rémunération sera à la charge des vendeurs

Barème établi le 01/10/2014 et modifié le 29/06/2017

CENTURY 21.
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS